



AM 108

Aide-mémoire

Centre de renfort mousse de Berne

Version du 01.03.2016
Remplace la version du 01.09.2011

Centre de renfort mousse de Berne

1 Situation initiale

Depuis 2011, les sapeurs-pompiers professionnels de Berne assument la fonction d'un centre de renfort mousse cantonal, en collaboration avec l'AIB. Il est ainsi garanti que la mise en réserve d'agents d'extinction à mousse pour des événements quotidiens et de grande ampleur dans le canton de Berne ait lieu de manière coordonnée et homogène et soit peu coûteuse.

2 Objectifs

- Utilisation d'un agent moussant uniforme dans le canton de Berne ;
- Entreposage centralisé de réserves d'agents moussants ;
- Mise en réserve de petites quantités d'agents moussants chez les sapeurs-pompiers locaux sans stockage coûteux ;
- Disponibilité permanente rapide d'agents moussants pour des événements majeurs par les sapeurs-pompiers professionnels de Berne ;
- Remplacement simple après une intervention pour les sapeurs-pompiers locaux ;
- Empêchement de coûts d'élimination d'agents moussants obsolètes grâce à une gestion centralisée.

3 Obtention d'agents moussants au dépôt des sapeurs-pompiers professionnels de Berne

Les sapeurs-pompiers peuvent constamment couvrir leurs besoins en agents moussants auprès des sapeurs-pompiers professionnels de Berne. La quantité et la date de retrait peuvent être convenues 24 heures sur 24 via la centrale de conduite d'engagement des sapeurs-pompiers, téléphone 031 342 88 31. Des quantités assez grandes (> 100 litres) doivent si possible être annoncées à l'avance.

4 Offre de prestations des sapeurs-pompiers professionnels en cas de changement d'agent moussant

- Conseils spécifiques ;
- Reprise de "vieux" produits émulsifiants pour élimination ;
- Rinçage des réservoirs / récipients d'agents moussants ;
- Obtention et remplissage du produit émulsifiant Moussol-APS LV 1x3 ;
- Signalisation ou inscription des réservoirs / récipients.

➔ Les demandes d'offres devront être adressées à :
Sapeurs-pompiers professionnels de Berne, logistique + infrastructure, Murtenstrasse 98 ,
3008 Berne
ou feuerwehr@feuerwehr.be.ch

5 Mise à contribution du Centre de renfort mousse de Berne

5.1 Principe

Des événements quotidiens avec utilisation de mousse, telle qu'une action d'extinction triple avec des moyens légers lors d'un incendie de véhicule, seront maîtrisés par les sapeurs-pompiers locaux sans aide extérieure. Les mousses correspondantes seront transportées sur les véhicules ad hoc (tels que FTP).

5.2 Mise sur pied du Centre de renfort mousse de Berne

Lors d'événements majeurs, le Centre de renfort mousse des sapeurs-pompiers professionnels de Berne peut être mis sur pied via la centrale de conduite d'engagement des sapeurs-pompiers (CCESP), téléphone 031 342 88 31 ou par la centrale d'engagement régionale de la police cantonale bernoise (CER), téléphone 0800 118 031.

5.3 Engagement des moyens du Centre de renfort mousse de Berne

Normalement, le Centre de renfort mousse de Berne intervient avec la formation suivante : véhicule du CI / FTP lourd / véhicule à benne basculante avec conteneur de mousse roulant. La prise de contact, le guidage ainsi que les rapports de subordination sont en l'occurrence analogues à d'autres assistances de communes voisines / interventions de centres de renfort. Le chef d'intervention des sapeurs-pompiers professionnels de Berne conseille le responsable général de l'intervention sur la place sinistrée en ce qui concerne l'utilisation de la mousse et dirige les moyens du Centre de renfort mousse de Berne.

Pour la maîtrise de l'événement, le chef d'intervention des sapeurs-pompiers professionnels de Berne organise au besoin d'autres agents moussants en provenance de toute la Suisse, via la CCESP.

Les sapeurs-pompiers demandeurs garantissent à temps l'alimentation en eau d'extinction sur la place sinistrée.

Les coûts du Centre de renfort mousse de Berne seront facturés conformément aux Instructions concernant les sapeurs-pompiers (ISP), à titre d'assistance de communes voisines.

6 Protection des eaux



Lors de travaux d'extinction avec de la mousse, ainsi qu'en service d'exercice comme en intervention, il faut accorder une attention particulière aux prescriptions de la protection des eaux. Des matériaux prenant feu, nécessitant des interventions avec de la mousse, constituent généralement une mise en danger des eaux ; par ailleurs, les produits émulsifiants peuvent avoir des incidences négatives sur l'écologie et des stations d'épuration. L'eau d'extinction résultant de l'engagement doit si possible être complètement récupérée. Le service de piquet de l'OED doit être contacté pour des conseils relatifs à l'élimination adéquate et respectueuse de l'environnement.

Annexes

1. Moyens du Centre de renfort mousse de Berne

Annexe 1 Moyens du Centre de renfort mousse

Les moyens suivants sont mis à contribution :

<p><u>Fourgon tonne-pompe lourd (FTP lourd) avec</u></p> 	<ul style="list-style-type: none">- 2 x 400 litres de produit émulsifiant- 10'000 litres d'eau- pompe FPN 10 – 6000 avec télécommande radio- 2 chariots dérouleurs à l'arrière avec 100 m de tuyaux de transport de 75 mm- 2 membres des sapeurs-pompiers professionnels de Berne
<p><u>Véhicule à benne basculante avec mousse AB</u></p> 	<ul style="list-style-type: none">- 4000 litres de produit émulsifiant- Système de dosage Fire Dos- Canon à eau / mousse, lances mousse- Tuyaux pour conduites de 110, 75 et 55 mm- 2 membres des sapeurs-pompiers professionnels de Berne